

LES VIOLENCES

POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, IL FAUT MIEUX CONNAÎTRE LE PHÉNOMÈNE.

POUR CE FAIRE, IL FAUT RENDRE VISIBLE L'AMPLEUR DE CES VIOLENCES, LEUR MÉCANISME ET LE PARCOURS DES VICTIMES POUR FAIRE RECULER LA TOLÉRANCE.

QUELQUES CHIFFRES...

En 2015, 223 000 femmes sont été victimes de violence au sein de leur couple (sans tenir compte des violences psychologiques et verbales). 14 % ont porté plainte. Sur l'ensemble des faits de violences conjugales constatés par les forces de sécurité 88 % des victimes sont des femmes.

84 000 femmes de plus de 18 ans ont été victimes de viols en 2015.10 % ont porté plainte. Sur l'ensemble des faits de viols et d'agressions sexuelles constatés par les forces de sécurité 85 % des victimes sont des femmes.

118 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint la même année. Une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon. (1 femme meurt toutes les 8 heures dans le monde en 2017)

On estime en moyenne qu'une femme sur 10 est victime de violences conjugales, ou finalement qu'un homme sur dix est un auteur de violence.Toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées.

On estime également qu'1 femme sur 5 sera victime d'agression sexuelle au cours de sa vie.

LES IDÉES REÇUES

PETITES IDÉES REÇUES N°1 :

« ELLE L'A BIEN CHERCHÉ QUAND MÊME ! »

Dans 8 cas sur 10 la victime connaît son agresseur, les agressions sexuelles ont lieu principalement au domicile de la victime ou de l'agresseur. Les femmes sont souvent « coupables » de ne pas avoir fait ce qu'il fallait pour éviter le viol. Cette idée repose sur le mythe de la victime désignée du viol : jeune femme en mini-jupe,alcoolisée de préférence, violée dans une rue sombre.

PETITES IDÉES REÇUES N°2 :

« CE N'EST PAS SA FAUTE IL EST VICTIME DE SES PULSIONS ! »

La plupart des agresseurs sont des hommes socialement bien insérés (qu'ils s'agissent d'agressions sexuelles ou de violences conjugales). La notoriété et l'apparente respectabilité facilitent les abus de pouvoirs et l'occultation de la violence.

PETITES IDÉES REÇUES 3 :

« LA VIOLENCE EST UN CONFLIT COMME UN AUTRE »

Attention : ne pas confondre le conflit avec les violences. Les violences se caractérisent par l'ascendant qu'une personne prend sur l'autre qui ne peut pas, qui ne sait pas ou ne sait plus se défendre. C'est le décalage de posture qui définit le contexte de violence :

CONFLIT : situation de désaccord ou chacun défend sa position

VIOLENCE : situation unilatérale 1 partie s'exprime et toujours la même

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE

LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Il s'agit de violences que l'on a du mal à prouver. L'agresseur néglige, rabaisse, remet en question et critique la victime en permanence. La victime perd son estime d'elle-même et finit par croire que tous ces reproches sont justifiés (qu'elle est incompétente, qu'elle est maladroite, qu'elle ne se comporte pas correctement...) Souvent la jalousie et le contrôle des déplacements viennent compléter cette situation. La victime est de plus en plus isolée. Elle devient dépressive, voire suicidaire, elle se sent responsable de ces violences. L'agresseur, lui, estime que son comportement est justifié par l'incompétence ou le comportement (réel ou supposé) de l'autre. Il s'approprie sa victime qui doit se conformer à ses exigences tout en sachant qu'elle aura toujours tort quoi qu'elle fasse. Dans une relation de couple, chacun peut prendre l'ascendant sur l'autre . On peut avoir apparaître ce mécanisme d'emprise chez des personnes qui ne sont pas "naturellement" violentes. N'oublions pas qu'une relation de couple débute a priori par une histoire d'amour. Un homme ou une femme auteur de violence conjugale ou victime n' a pas un profil type. Les violences psychologiques sont présentes dans toutes les situations de violence conjugale et « préparent » en quelque sorte la victime à « accepter » les autres formes de violence.

LES VIOLENCES VERBALES

Elles ont utilisées par l'agresseur pour contrôler, déstabiliser, humilier et détruire son conjoint. Quel que soit le ton utilisé, l'agresseur cherche à effrayer, mettre mal à l'aise sa victime : cris, ton brusque, silences, insultes, interruption de l'autre quand elle s'exprime, reproches à l'autre de parler.

LES VIOLENCES PHYSIQUES

Elles sont les plus repérables car elles peuvent laisser des traces visibles. Elles correspondent à toute action qui met en danger l'intégrité physique ou la santé corporelle de la victime.

LES VIOLENCES SEXUELLES

Ce sont des violences physiques et psychologiques peu exprimées car elles restent taboues. La violence sexuelle comprend un spectre très large allant du harcèlement sexuel à l'exploitation sexuelle, en passant par le viol conjugal. Ce peut être obliger quelqu'un à des activités sexuelles dangereuses ou dégradantes, à des mises en scène déplaisantes, mais le plus souvent il s'agit simplement d'obliger une personne à une relation sexuelle non désirée, soit par la remise en question ("tu sais pas t'amuser !", " t'es bien coincée"...), soit par la menace. Ces violences, dont le viol conjugal, sont sanctionnées par la loi, encore faut-il que les victimes aient conscience de subir des relations sexuelles imposées et qu'elles puissent le prouver.

LES VIOLENCES ECONOMIQUES ET PATRIMONIALES

L'objectif est de réduire l'autonomie de la victime en limitant ses possibilités d'échapper à la vie de couple :
– interdiction de travailler
– vol des moyens de paiement
– contrôle des dépenses
– souscription de crédit à son nom...

LES VIOLENCES ADMINISTRATIVES

Il s'agit de la confiscation de documents (carte nationale d'identité, permis de conduire, livret de famille, carte vitale...). Les victimes ne peuvent faire aucune démarche. Certains auteurs vont même jusqu'à voler le passeport de la victime à l'étranger pour l'empêcher de revenir sur le sol français.

LE MÉCANISME

PHASE 1 : TENSION

AUTEUR : accès de colère, menaces, silence

VICTIME : inquiète, surveille ses mots et gestes

PHASE 2 : CRISE

AUTEUR : agression

VICTIME : humiliation, tristesse, sentiment d'injustice

PHASE 3 : JUSTIFICATION

AUTEUR : trouve des excuses

VICTIME : essaie de comprendre, se sent responsable

PHASE 4 : LUNE DE MIEL

AUTEUR : demande pardon

VICTIME : donne une chance, aide, change ses habitudes

Ce mécanisme, appelé cycle de la violence ou spirale de l'emprise, se compose de 4 phases successives qui s'enchaînent sans rupture.

Au fil du temps les durées de chaque phase évolue, les périodes de tensions et de violences s'élargissent, le niveau des violences peut augmenter, les phases de répit (justification et lune de miel) sont de plus en plus courtes. Le conjoint violent devient tout puissant, la victime perd toute estime d'elle-même et ne voit plus d'issue.

COMMENT EN SORTIR ?

Une personne victime de violence doit reprendre confiance en elle pour prendre conscience des violences qu'elle subit et ne plus se sentir responsable de cette situation. Les victimes peuvent se sentir coupables de ce qu'elles vivent, ou penser qu'elles sont les seules à pouvoir comprendre leur conjoint ou les soigner pour faire arrêter ces violences. D'autres ne pensent pas être capables de partir de chez elles (situation économique, peur des menaces de représailles de la part du conjoint ou de l'entourage, garde des enfants). Cette situation amène les témoins de ces violences à penser que « si elle part pas c'est que ça lui convient » Les personnes victimes de violence ont besoin de temps pour prendre la décision de sortir de ce climat et ont besoin d'être soutenues dans leurs propres choix.

Il existe des solutions pour sortir des violences, des associations spécialisées interviennent pour informer et soutenir les victimes notamment SOS Femmes sur Marseille. La loi pénale condamne et sanctionne les violences conjugales : c'est un délit. Le viol est un crime.

PETITES IDÉES REÇUES N°4 : « C'EST UN PROBLÈME PRIVÉ ! »

Lorsqu'on est témoin de violences, l'une des réactions peut être de ne pas intervenir au prétexte qu'il s'agirait d'une affaire privée. Cet argument a longtemps justifié l'absence d'intervention de l'État ou des collectivités. Les lois et les dispositifs ont progressé mais les réticences perdurent dans la population.

Il est nécessaire de dénoncer l'inacceptabilité de ces violences et protéger les victimes dès les premiers actes violents pour rompre le cycle de la violence.

LE 3919 - VIOLENCES FEMMES INFO

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Une équipe d'écoutantes professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la personne (femme victime, tiers) de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenants sociaux. Le but est dans la mesure du possible d'orienter la femme victime vers une association spécialisée qui pourra l'accompagner dans ses démarches.



LE 3919

N'EST PAS UN NUMÉRO D'URGENCE.

EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT,

APPELEZ LA POLICE,

LA GENDARMERIE

OU LES POMPIERS

EN COMPOSANT LE 17 OU LE 18.